



CAHIER DES CHARGES 2011

Télétransmission EDI des Déclarations de Revenus Professionnels

Tome 3 Guide des Formulaires et Codes

Annexe 2 Feuille Annexe de Calcul

 **Bulle bleu**  → **Nouvelles données 2010**

A G O R A	Guide des Formulaires et des codes 2011	2
M.S.A	Télétransmission EDI des DRP	
	Annexe 2	



N° *

**DECLARATION DES REVENUS PROFESSIONNELS DE L'ANNEE 2010
DES NON SALARIES AGRICOLES ET DES COTISANTS SOLIDAIRES**

FEUILLE ANNEXE DE CALCUL

Cette feuille de calcul est annexée à la Déclaration de revenus professionnels de :

Numéro d'immatriculation :	
Raison sociale de l'entreprise :	
N° d'identification de l'entreprise :	139
Nom et adresse du comptable ou du conseil (facultatif) :	
Téléphone :	

- Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.
- Si vous avez une ou plusieurs activités dont l'une au moins est imposée au "réel" ou selon le régime de la "déclaration contrôlée" (BNC), vous devez compléter ce document pour celle(s) qui relève(nt) de ce(s) régime(s) d'imposition.

1. VOS REVENUS PROFESSIONNELS SONT IMPOSES DANS LA CATEGORIE DES BENEFICES AGRICOLES " REELS "			
Veuillez compléter le cadre ci-dessous en indiquant les éléments demandés dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.			
	A COMPLETER	REGIME DU BENEFICE REEL SIMPLIFIE	REGIME DU BENEFICE REEL NORMAL
● Bénéfice imposable dans la catégorie des bénéfices agricoles	+	§ 5 du cadre B, ligne g de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B, ligne g de l'imprimé n° 2143
● Déficit déclaré au titre de l'exercice	-	§ 5 du cadre B, ligne h de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B, ligne h de l'imprimé n° 2143
● (ajouter) Amortissements des équipements et matériels réputés différés du point de vue de la déduction sur le résultat de l'exercice	+	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151
● (ajouter) Part déduite fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	+	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151
● (déduire) Part réintégrée fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	-	Montant inclus dans la ligne FP de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WO de l'imprimé n° 2151
● (déduire) Indemnité versée en compensation de l'abattage total ou partiel des animaux	-		
● (ajouter) Valeur ajoutée des achats des animaux abattus	+		
● (ajouter) Montant de l'abattement fiscal si vous êtes bénéficiaire de la DJA ou des prêts à moyen terme spéciaux, signataire d'un contrat d'agriculture durable (CAD).	+	§ 3 du cadre B, ligne j de l'imprimé n° 2139 B	Ligne XJ de l'imprimé n° 2151
● (ajouter) Abattements sur les bénéfices, déductions et exonérations	+	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139 B	Ligne A1 et montant inclus dans ligne WZ de l'imprimé n° 2151
● (déduire) Fraction de la rémunération du conjoint (et des conjoints en cas de société) réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice	-	Montant inclus dans la ligne FM de l'imprimé n° 2139 B	Ligne WC de l'imprimé n° 2151
11 (ajouter) Montant de l'intéressement versé sur un Plan d'épargne salarial et déduit fiscalement	+		
12 Total REVENU NET PROFESSIONNEL	=	A reporter dans le cadre B de la déclaration (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne ●) de cette feuille, le cas échéant.	

